

Mission Sociale

by StephaneM - Samedi, avril 02, 2011

<http://www.stephane-mignonat.com/2011/04/02/social/>

La gestion sociale est une fonction à la fois stratégique et sensible pour l'entreprise. L'expert-comptable en maîtrise tous les rouages, depuis la gestion de la paie jusqu'à l'audit social.

Les relations de l'entreprise avec chaque salarié

Depuis l'embauche du salarié jusqu'à sa sortie de l'entreprise, l'expert-comptable a développé des connaissances et des outils, tant dans le déclaratif social que dans l'évaluation des résultats sociaux.

L'expert-comptable est à votre service pour les tâches suivantes :

- aide aux procédures d'embauche
- assistance à la mise en place du suivi du temps de travail
- établissement des fiches de paie
- assistance au suivi des congés payés
- aide aux procédures de licenciement
- calcul du solde de tout compte
- assistance aux déclarations de charges mensuelles, trimestrielles ou annuelles.

Les relations de l'entreprise avec l'ensemble du personnel

L'expert-comptable assiste et conseille l'entreprise dans la gestion des accords individuels ou collectifs et dans la mise en place des élections internes des délégués du personnel. L'expert-comptable est à votre service pour les tâches suivantes :

- étude de la convention collective
- assistance aux opérations d'élection des délégués du personnel
- étude et formalisation des accords d'entreprise (intérêt, temps de travail, ...)
- organisation et gestion des accords d'entreprise
- mission d'expertise auprès du comité d'entreprise
- choix des régimes de protection sociale
- élaboration de plan social, de chômage partiel, technique.

Les relations entre l'entreprise et l'administration :

- L'expert-comptable assiste ou représente l'entreprise auprès de l'URSSAF.
- établissement des déclarations sociales et fiscales relatives aux frais de personnel.

- tenue des journaux obligatoires.
- assistance de l'entreprise lors de vérifications diligentées par les administrations.

L'audit de conformité :

- contrôle des pratiques de l'entreprise au regard des règles en vigueur.
- proposition et mise en place de solutions.

L'audit stratégique :

- assistance du chef d'entreprise sur les choix à moyen et long termes relatifs à la gestion du personnel.
- suivi des applications et mise en place.
- recherche d'équilibre entre l'intérêt de l'entreprise et les aspirations du personnel.
- recherche du bon emploi des sommes consacrées à la formation.

L'expert-comptable : la garantie d'une gestion sociale maîtrisée.

L'expert-comptable met à la disposition du chef d'entreprise tout son savoir-faire en matière sociale, pour plus d'efficacité et de sécurité.

Son expérience : la gestion sociale est l'une des missions complémentaires de l'expert-comptable.

Sa connaissance de l'entreprise : elle lui permet de repérer les opportunités ou d'alerter sur certains écueils à éviter.

Ses compétences techniques : garanties par son obligation de formation permanente, son suivi régulier des textes et le développement constant de ses outils.

Sa déontologie : elle garantit indépendance et discrétion.

(c) Stéphane MIGNONAT